

Activités parlementaires 2024

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick



Photo de la couverture :

Portes principales de l'Édifice ministériel, situé dans l'enceinte de l'Assemblée législative. Des rénovations majeures de l'intérieur de l'édifice sont achevées en 2024. Les bureaux de tous les simples parlementaires, de la tribune de la presse et de certains membres du personnel de l'Assemblée législative y sont maintenant situés.

Activités parlementaires

2024



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Francine Landry,
présidente de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick



le 9 février 2026

L'honorable Francine Landry
Présidente de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1C5

Madame la présidente,

J'ai l'honneur de présenter le 36^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2024.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

Shayne Davies



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS	4
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	6
Rôle des parlementaires	6
Activités de la Chambre	7
Députés au 7 juin 2024	8
Députés au 31 décembre 2024	10
Statistiques comparatives sur la Chambre	12
Activités des comités	13
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et activités spéciales	20
Programme des pages	21
Diffusion et webdiffusion	21
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	23
Bureau du greffier	24
Service des finances et des ressources humaines	26
Bibliothèque de l'Assemblée législative	28
Hansard et Traduction des débats	29
Programme pour les parlementaires	31



APERÇU DE L'ANNÉE

Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative

L'année civile 2024 est une année mouvementée pour les bureaux de l'Assemblée législative. La troisième et dernière session de la 60^e législature prend fin, et la première session de la 61^e législature commence. En tout, la Chambre siège 36 jours pendant l'année, et les comités tiennent 67 réunions. L'année est marquée par le dépôt du rapport définitif d'un comité spécial, la démission de quatre parlementaires, un changement de gouvernement à la suite des élections générales provinciales, l'élection d'une nouvelle personne à la présidence de l'Assemblée législative et la création d'un nouveau comité permanent.

Le 2 février, Arlene Dunn démissionne du Cabinet. Éluë pour la première fois lors des élections générales de 2020, M^{me} Dunn a assumé de nombreuses fonctions, notamment les suivantes : ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises ; ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre des Affaires autochtones ; ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Sa démission entraîne la réaffectation de ses portefeuilles lors d'une cérémonie d'assermentation de membres du Conseil exécutif : Mike Holland devient ministre des Affaires autochtones, et Greg Turner devient ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. M^{me} Dunn démissionne ensuite de son siège de députée le 8 février.

La troisième session de la 60^e législature, ajournée le 13 décembre 2023, reprend le 19 mars 2024. Le ministre des Finances, Ernie Steeves, présente alors le sixième budget du gouvernement. René Legacy, porte-parole de l'opposition en matière de Finances, prononce le 21 mars le discours en réponse au discours du budget.

Le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick est constitué par la Chambre le 9 juin 2021. Le comité est chargé de mener des consultations publiques auprès des parties prenantes de la collectivité et des ministères oeuvrant auprès de la communauté des personnes ayant un handicap, puis de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations. Tout au long du mandat du comité sont tenues des audiences publiques, et le comité reçoit des renseignements fournis par des experts. Le comité publie un rapport d'étape le 16 décembre 2022, puis son rapport définitif le 28 mars. Les rapports contiennent en tout neuf recommandations sur la manière dont la mesure législative du Nouveau-Brunswick sur l'accessibilité devrait être rédigée et sur sa teneur, y compris des dispositions visant la création d'une commission indépendante sur l'accessibilité.

Le 19 avril, Gary Crossman démissionne du Cabinet, ce qui entraîne le transfert de ses responsabilités ministérielles à Glen Savoie, qui les assume à titre intérimaire. Le 2 mai, M. G. Savoie assume officiellement les anciennes fonctions de M. Crossman à titre de ministre de l'Environnement et du Changement climatique et conserve ses autres fonctions de ministre des Gouvernements locaux, de ministre responsable de la Francophonie et de leader parlementaire du gouvernement. Le 30 avril, M. Crossman démissionne de son siège de député. Élu pour la première fois lors des élections générales de 2014, M. Crossman est réélu en 2018 et en 2020. En plus d'avoir occupé les fonctions de ministre de l'Environnement et du Changement climatique, il a été ministre responsable de la Société de développement régional ainsi que président et membre de divers comités permanents.

Le 30 avril, Trevor Holder démissionne lui aussi de son siège de député. Élu pour la première fois lors des élections générales de 1999, M. Holder est réélu en 2003, en 2006, en 2010, en 2014, en 2018 et en 2020. M. Holder a assumé au fil du temps diverses fonctions, notamment celles de ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; de ministre du Tourisme et des Parcs ; de ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport ; de ministre de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine ; de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ainsi que de vice-président de l'Assemblée législative. Il a également siégé à divers comités permanents et spéciaux et a notamment été président du Comité permanent des comptes publics.



En tout, 48 projets de loi sont déposés au cours de la troisième session, dont 41 reçoivent la sanction royale. La Chambre ajourne ses travaux le 7 juin, après avoir tenu pendant la session 50 jours de séance, pour un total de 172 heures. La session précédente avait pour sa part compté 49 jours de séance, pour un total de 188 heures. Le Comité plénier et le Comité permanent de la politique économique consacrent 76 heures à l'étude de projets de loi ; pour leur part, le Comité des subsides et le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires consacrent les 80 heures prescrites à l'étude des prévisions budgétaires.

Le 20 juin, Mike Holland démissionne du Cabinet et de son siège de député. Élu pour la première fois lors des élections générales de 2018, M. Holland a occupé les fonctions de ministre du Développement de l'énergie et des ressources, ministère subséquemment rebaptisé ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, et celles de ministre des Affaires autochtones. Il a aussi siégé à divers comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative. Son portefeuille des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie est confié à Hugh J.A. Flemming, c.r., ministre de la Justice et procureur général, et celui des Affaires autochtones est confié à Réjean Savoie, ministre responsable de la Société de développement régional.

La 60^e législature est dissoute le 19 septembre, et les 41^e élections générales provinciales ont lieu le 21 octobre. Au moment de la dissolution, la répartition des sièges à la Chambre est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 25 ; Libéraux, 16 ; Verts, 3 ; indépendant, 1 ; vacants, 4.

Le Parti libéral, dirigé par Susan Holt, députée de Fredericton-Sud-Silverwood, forme un nouveau gouvernement majoritaire après avoir remporté 31 sièges. Le Parti progressiste-conservateur remporte 16 sièges, et le Parti vert, 2. Bien qu'il y ait eu depuis les élections précédentes une redistribution des sièges et un redécoupage de la carte électorale, le nombre de sièges reste le même, soit 49.

Les élections générales sont historiques, car est élue la première première ministre de l'histoire du Nouveau-Brunswick, et est aussi élue à l'Assemblée législative la première personne qui s'identifie comme étant d'origine indienne. Un nombre record de femmes sont élues à l'Assemblée législative : 17 femmes sont élues au sein des trois partis représentés à la Chambre, ce qui correspond à 35 % des parlementaires et à une augmentation de trois sièges par rapport aux résultats des élections générales provinciales de 2020. Au total, 19 nouvelles personnes sont élues, ce qui représente un taux de renouvellement de 40 % par rapport à la législature précédente.

Blaine Higgs, qui était premier ministre depuis novembre 2018, perd son siège de la circonscription de Quispamsis. Après une carrière chez Irving Oil Limited, M. Higgs est élu pour la première fois lors des élections générales provinciales de 2010, puis réélu en 2014, en 2018 et en 2020. Il a aussi été ministre des Finances, ministre des Ressources humaines, ministre responsable de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, ministre responsable de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, ministre responsable de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick ainsi que chef de l'opposition officielle et membre d'un comité permanent.

À la démission de M. Higgs de ses fonctions de chef du Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, Glen Savoie est nommé chef de l'opposition officielle. Depuis son élection en 2010, M. Savoie a occupé les fonctions de leader parlementaire du gouvernement, de ministre des Gouvernements locaux, de ministre de l'Environnement et du Changement climatique et de ministre responsable de la Francophonie, et il a siégé à divers comités permanents et spéciaux.

Le 2 novembre, la première ministre Holt est assermentée par la lieutenant-gouverneure Brenda Murphy lors d'une cérémonie qui se tient à la Chambre de l'Assemblée législative. Un cabinet composé de 19 membres, dont la première ministre, est assermenté : René Legacy, ministre des Finances et du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Énergie ; Robert McKee, c.r., ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances ; le D^r John Dornan, ministre de la Santé ; Claire Johnson, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; Keith Chiasson, ministre des Affaires autochtones ; Cindy Miles, ministre du Développement social ; Chuck Chiasson, ministre des Transports et de l'Infrastructure ; Gilles LePage, ministre de l'Environnement et du



Changement climatique et ministre responsable de la Société de développement régional ; Aaron Kennedy, ministre des Gouvernements locaux et ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick ; Isabelle Thériault, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ; Robert Gauvin, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Francophonie ; Alyson Townsend, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; John Herron, ministre des Ressources naturelles ; Pat Finnigan, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ; Lyne Chantal Boudreau, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de l'Égalité des femmes ; Jean-Claude D'Amours, ministre des Affaires intergouvernementales, ministre responsable de l'Immigration et ministre responsable des Affaires militaires ; David Hickey, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick ; Luke Randall, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises et ministre responsable d'Alcool NB et de Cannabis NB.

La première session de la 61^e législature est convoquée pour le matin du 19 novembre aux fins de l'élection à la présidence de la Chambre. Francine Landry est élue par acclamation à la présidence. M^{me} Landry est la première femme francophone de l'histoire de la province à occuper la fonction et la deuxième femme seulement à le faire. Élu pour la première fois à l'Assemblée législative lors des élections générales de 2014, elle est réélue en 2018, en 2020 et en 2024. Elle occupe au fil du temps diverses fonctions à titre de ministre et de députée.

Dans l'après-midi du 19 novembre, l'Assemblée législative se réunit de nouveau pour l'ouverture officielle de la session et la lecture du discours du trône par la lieutenante-gouverneure. Guy Arseneault et Benoît Bourque sont nommés ce jour-là à la vice-présidence. Les autres nominations sont les suivantes : Marco LeBlanc en tant que leader parlementaire du gouvernement, Jacques LeBlanc en tant que whip du gouvernement, Natacha Vautour en tant que présidente du caucus du gouvernement, Margaret Johnson en tant que leader parlementaire de l'opposition officielle, l'ancien président Bill Oliver en tant que whip de l'opposition officielle et Ryan Cullins en tant que président du caucus de l'opposition officielle.

Le 20 novembre, la Chambre adopte une motion visant à conférer aux membres du caucus du Parti vert, pour la durée de la première session, certains droits et privilèges réservés aux partis reconnus, même si le parti n'a pas fait élire les cinq députés nécessaires conformément au Règlement. La motion renvoie également au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, aux fins d'études, la définition du terme « parti reconnu ».

Le 21 novembre, Glen Savoie, chef de l'opposition officielle, prononce le discours en réponse au discours du trône.

Le 11 décembre, l'Assemblée législative crée un nouveau comité, le Comité permanent des langues officielles. Il est chargé de l'examen des politiques et des programmes de langues officielles, y compris les rapports du commissaire aux langues officielles et du Secrétariat aux langues officielles, ainsi que de la présentation de rapports à ce sujet.

Contrairement à l'application usuelle de la procédure, le 13 décembre, la lieutenante-gouverneure, S.H. Brenda Murphy, ainsi que sa conjointe, S.H. Linda Boyle, sont invitées à prendre place sur le parquet de la Chambre pendant les déclarations de ministres afin d'assister aux hommages qui lui sont rendus par la première ministre et les autres chefs de parti en reconnaissance de son mandat. La lieutenante-gouverneure prend alors place à titre d'invitée sur le parquet de la Chambre, alors que, d'ordinaire, la personne qui représente le roi, après avoir été invitée par la présidence à faire son entrée à la Chambre, est escortée jusqu'au trône par le sergent d'armes tenant la verge noire. Le tout a lieu alors que le mandat de Son Honneur doit prendre fin en vue de l'installation de la prochaine lieutenante-gouverneure, 33^e titulaire de la fonction, au début de l'année 2025.

Au cours de l'automne, cinq projets de loi sont déposés. La Chambre ajourne ses travaux le 13 décembre, après 12 jours de séance. La répartition des sièges à la Chambre à la fin de l'année est la suivante : Libéraux, 31 ; Progressistes-Conservateurs, 16 ; Verts, 2.



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Assermentation des parlementaires

Le samedi 2 novembre, la lieutenant-gouverneure, S.H. Brenda Murphy, préside la cérémonie d'assermentation des parlementaires de la 61^e législature. Ce jour-là, les parlementaires prêtent le serment d'allégeance et signent le rôle des parlementaires dans la Chambre historique.

Après la tenue d'élections générales, la directrice générale des élections, au titre de la *Loi électorale*, transmet au greffier de l'Assemblée législative une liste certifiée des parlementaires élus. Afin de pouvoir occuper leur siège à la Chambre, les élus doivent d'abord, comme l'exige l'article 128 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, prêter et souscrire le serment d'allégeance.

Après avoir prêté serment ou fait une affirmation solennelle, les parlementaires signent le rôle, un registre qui témoigne de leur serment. La cérémonie d'assermentation marque le retour à la tenue d'une cérémonie unique pour l'ensemble des parlementaires ; la façon de faire avait été modifiée pendant la pandémie de COVID-19 en raison des exigences d'éloignement physique.



S.H. Brenda Murphy remplit dans le rôle des parlementaires les attestations de serment nécessaires.

Élection à la présidence de la Chambre



Le 19 novembre, la présidente, l'hon. Francine Landry, s'adresse pour la première fois à la Chambre depuis l'estrade.

La première session de la 61^e législature est convoquée pour le 19 novembre en vue de l'élection à la présidence de la Chambre. Puisqu'il n'y a qu'une seule candidature aux fins de l'élection, le greffier déclare la députée Francine Landry élue à la présidence. La présidente, l'hon. M^{me} Landry, est élue pour la première fois à l'Assemblée législative lors des élections provinciales générales du 22 septembre 2014 pour représenter la circonscription de Madawaska-Les-Lacs-Edmundston, puis elle est réélue lors des élections générales de 2018, de 2020 et de 2024.

Elle a précédemment été ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ministre responsable de la Francophonie, ministre du Développement économique et ministre responsable d'Opportunités NB. Elle a aussi été whip de l'opposition officielle et siégé au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, au Comité permanent de modification des lois, au Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement, au Comité spécial sur les universités publiques et au Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M^{me} Landry a consacré sa carrière à la promotion du développement économique, à la défense des droits de la communauté francophone et à la création de possibilités d'emploi dans les régions rurales de la province. Puisqu'elle est la première femme francophone élue à la présidence de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, son mandat revêt une importance historique, sociale et culturelle pour la province.



Visite de la gouverneure générale du Canada

Le 4 juin, après la levée de la séance, l'ancien premier ministre, Blaine Higgs, et l'ancien président de la Chambre, Bill Oliver, accueillent officiellement à l'Assemblée législative Leurs Excellences Mary Simon et Whit Fraser. La gouverneure générale, qui exerce la fonction depuis juillet 2021, en est la 30^e titulaire depuis la Confédération et est la première personne autochtone à l'occuper, fait alors sa première visite officielle au Nouveau-Brunswick.

Après le salut et l'inspection de la garde militaire d'honneur, Son Excellence rencontre les parlementaires, y compris les chefs des partis reconnus, rassemblés devant l'Assemblée législative, puis entre dans l'édifice pour s'entretenir avec divers dignitaires.

La personne titulaire de la fonction de gouverneur général représente le roi au Canada à l'échelle fédérale, comme le font les lieutenants-gouverneurs à l'échelle provinciale. Outre les responsabilités parlementaires qu'exerce la personne titulaire de la fonction de gouverneur général à titre de représentant de la Couronne, comme la convocation, la prorogation et la dissolution du Parlement ainsi que la sanction royale de projets de loi, elle assume aussi la fonction de commandant en chef du Canada.



La très hon. Mary Simon signe le livre des visiteurs de marque dans le cabinet du président.

Dévoilement de portrait

Le 16 août, le portrait de l'ancienne lieutenant-gouverneure, la regrettée hon. Jocelyne Roy Vienneau, est dévoilé dans le hall de l'Assemblée législative. Après des allocutions prononcées par la lieutenant-gouverneure et par l'époux de l'hon. M^{me} Roy Vienneau, M. Ronald Vienneau, les invités sont conviés à la bibliothèque de l'Assemblée législative pour une réception.

L'Assemblée législative abrite le portrait de personnes qui ont occupé la fonction de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick depuis la fin des années 1800. L'hon. Jocelyne Roy Vienneau a été la 31^e titulaire de la fonction au Nouveau-Brunswick, fonction qu'elle a occupée de 2014 jusqu'à son décès en 2019.

L'hon. Jocelyne Roy Vienneau a été la première femme acadienne à occuper le poste. Outre ses nombreuses réalisations sur le plan personnel et professionnel, elle était très estimée pour le leadership inébranlable dont elle a fait preuve dans l'exécution de ses obligations constitutionnelles après les élections générales historiques de 2018, lors desquelles un gouvernement minoritaire a été élu.



Le portraitiste Donald McGraw prend la parole devant la famille de l'hon. Jocelyne Roy Vienneau et des invités lors du dévoilement du portrait de la regrettée lieutenant-gouverneure.



PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



L'hon. Francine Landry, présidente de l'Assemblée législative

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électorat.

RÔLE DES PARLEMENTAIRES

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. Le roi du Canada, S.M. le roi Charles III, est le chef d'État officiel et est représenté au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.

Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.



Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au *Feuilleton et Avis*. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, auquel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». En vertu de la Constitution, au moins une séance de la législature doit avoir lieu chaque année. Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

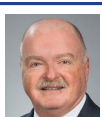
mardi	de 13 h à 18 h
mercredi	de 10 h à 12 h
	de 13 h à 18 h
jeudi	de 13 h à 18 h
vendredi	de 9 h à 14 h

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour. Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux parlementaires l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. L'ordre du jour renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le *Feuilleton et Avis*. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 7 JUIN 2024 Plan de la Chambre

 Mike Dawson Miramichi-Sud- Ouest-Baie-du-Vin	 Kathy Bockus Sainte-Croix	 Réjean Savoie Baie-de- Miramichi-Neguac	 Bill Hogan Carleton
 Andrea Anderson-Mason Fundy—Les-Îles— Saint John-Ouest	 Mary Wilson Oromocto- Lincoln- Fredericton	 Tammy Scott-Wallace Sussex-Fundy- St. Martins	 Glen Savoie Saint John-Est
 Michelle Conroy Miramichi	 Ryan Cullins Fredericton-York	 Kris Austin Fredericton- Grand Lake	 Blaine Higgs Quispamsis
 Jeff Carr New Maryland- Sunbury	 Daniel Allain Moncton-Est	 Margaret Johnson Carleton-Victoria	 Ernie Steeves Moncton- Nord-Ouest
	 Ross Wetmore Gagetown- Petitcodiac	 Sherry Wilson Moncton- Sud-Ouest	 Jill Green Fredericton-Nord
	 Dorothy Shephard Saint John Lancaster	 Richard Ames Carleton-York	 Hugh Flemming Rothesay
		 Greg Turner Moncton-Sud	 Bruce Fitch Riverview
			 Mike Holland Albert



PC



L



PV



IND



Bill Oliver
Président
Kings-Centre



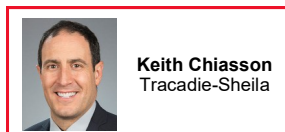
Guy Arseneault
Campbellton-
Dalhousie



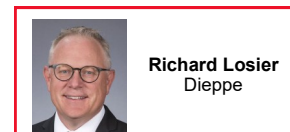
Jacques LeBlanc
Shediac—
Beaubassin—
Cap-Pelé



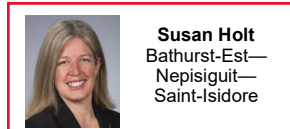
René Legacy
Bathurst-Ouest—
Beresford



Keith Chiasson
Tracadie-Sheila



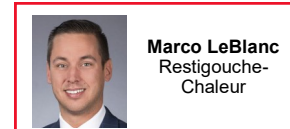
Richard Losier
Dieppe



Susan Holt
Bathurst-Est—
Nepisiguit—
Saint-Isidore



**Jean-Claude
D'Amours**
Edmundston—
Madawaska-
Centre



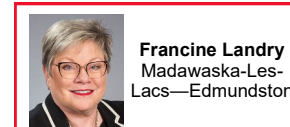
Marco LeBlanc
Restigouche-
Chaleur



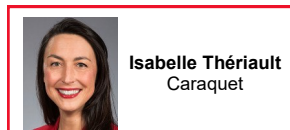
Robert McKee
Moncton-Centre



Gilles LePage
Restigouche-Ouest



Francine Landry
Madawaska-Les-
Lacs—Edmundston



Isabelle Thériault
Caraquet



Benoît Bourque
Kent-Sud



Robert Gauvin
Baie-de-Shediac—
Dieppe



Eric Mallet
Shippagan-
Lamèque-Miscou



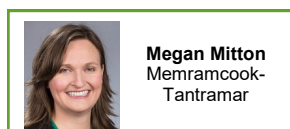
Chuck Chiasson
Victoria-La-Vallée



Dominic Cardy
Fredericton-Ouest-
Hanwell



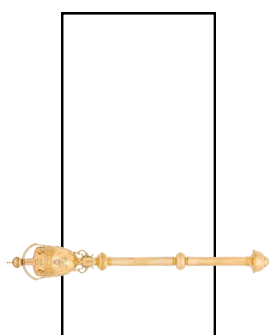
David Coon
Fredericton-Sud



Megan Mitton
Memramcook-
Tantramar



Kevin Arseneau
Kent-Nord



Shayne Davies
Greffier

John-Patrick McCleave
Greffier adjoint

Patrick Dunn
Juriste



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2024 Plan de la Chambre

 Jacques LeBlanc Shediac- Cap-Acadie	 David Hickey Saint John Harbour	 Jean-Claude D'Amours Edmundston- Vallée-des-Rivières	 Robert Gauvin Baie-de-Shediac- Dieppe
 Alexandre Cédric Doucet Moncton-Est	 Luke Randall Fredericton-Nord	 Rob McKee Moncton-Centre	 Marco LeBlanc Belle-Baie- Belledune
 Natacha Vautour Dieppe- Memramcook	 Aaron Kennedy Quispamsis	 Isabelle Thériault Caraquet	 Susan Holt Fredericton-Sud- Silverwood
 Tania Sodhi Moncton- Nord-Ouest	 Alyson Townsend Rothesay	 Chuck Chiasson Grand-Sault- Vallée-des-Rivières- Saint-Quentin	 René Legacy Bathurst
 Sam Johnston Baie-de-Miramichi- Neguac	 Kate Wilcott Saint John-Ouest- Lancaster	 Lyne Chantal Boudreau Champdoré- Irishtown	 Claire Johnson Moncton-Sud
 Luc Robichaud Hautes-Terres- Nepisiguit	 Eric Mallet Shippagan-Les-Îles	 Keith Chiasson Tracadie	 John Dornan Saint John Portland-Simonds
	 Guy Arseneault Restigouche-Est	 Pat Finnigan Kent-Nord	 Cindy Miles Hanwell- New Maryland
	 Benoît Bourque Beausoleil- Grand-Bouctouche- Kent	 John Herron Hampton- Fundy-St. Martins	 Gilles LePage Restigouche-Ouest



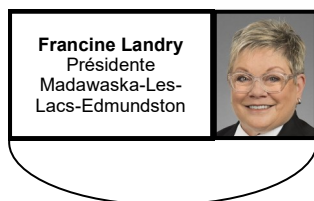
PC



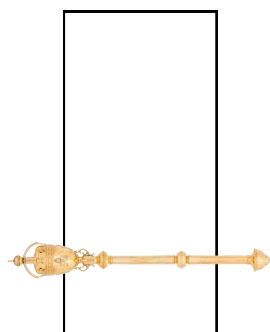
L



PV



Francine Landry
Présidente
Madawaska-Les-
Lacs-Edmundston



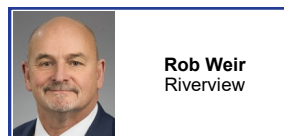
Shayne Davies
Greffier

John-Patrick McCleave
Greffier adjoint

Patrick Dunn
Juriste



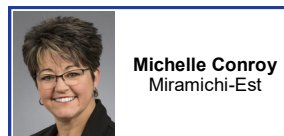
Bill Hogan
Woodstock-Hartland



Rob Weir
Riverview



Margaret Johnson
Carleton-Victoria



Michelle Conroy
Miramichi-Est



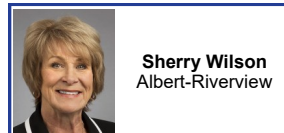
Glen Savoie
Saint John-Est



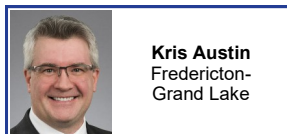
Bill Oliver
Kings-Centre



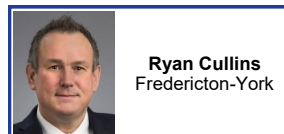
**Tammy Scott-
Wallace**
Sussex-
Three Rivers



Sherry Wilson
Albert-Riverview



Kris Austin
Fredericton-
Grand Lake



Ryan Cullins
Fredericton-York



Don Monahan
Arcadia-
Butternut Valley-
Maple Hills



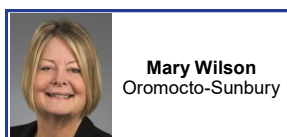
Kathy Bockus
Saint-Croix



Richard Ames
Carleton-York



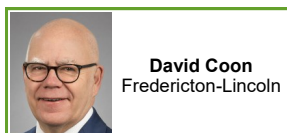
Ian Lee
Fundy-The Isles-
Saint John Lorneville



Mary Wilson
Oromocto-Sunbury



Mike Dawson
Miramichi-Ouest



David Coon
Fredericton-Lincoln



Megan Mitton
Tantramar



STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	59 ^e législature	60 ^e législature		
	3 ^e session	1 ^{ère} session	2 ^e session	3 ^e session
	2019-2020	2020-2022	2022-2023	2023-2024
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	31	93	49	50
Séances en soirée	0	0	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	46	100	52	40
- sanction royale accordée	33	97	50	38
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	1	8	1	3
- sanction royale accordée	0	8	0	3
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	9	12	8	5
- sanction royale accordée	0	1	2	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	12	33	8	9
- débattues	2	11	2	5
- adoptées	11	30	6	8
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	64	86	43	71
- débattues	8	24	14	16
- adoptées	8	14	10	9
- retirées	0	0	2	0
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	3	7	3	3
- Comité des prévisions budgétaires	3	28	13	14
- autres comités	0	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	48	162	76	66
<i>Pétitions</i>	29	52	17	21
<i>Questions écrites</i>	0	0	1	23



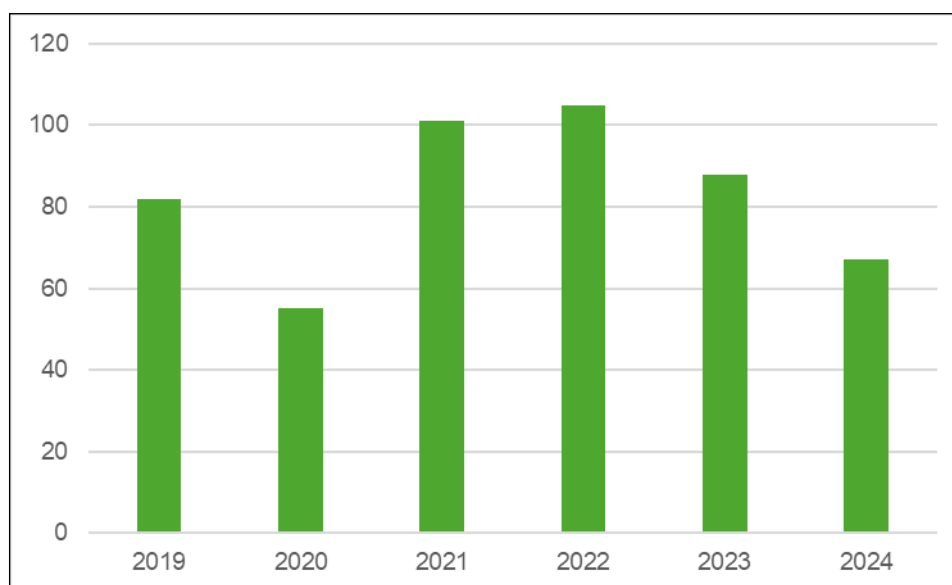
ACTIVITÉS DES COMITÉS



John-Patrick McCleave, greffier adjoint de la Chambre et greffier principal aux comités

Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2024, un nouveau comité permanent est créé ; 10 comités permanents et 2 comités spéciaux sont donc constitués et tiennent 67 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués par la Chambre pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités à la dissolution de la 60^e législature le 19 septembre. Les autres activités et les changements dans la composition des comités survenus après les élections sont aussi consignés.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres	L'hon. M. Oliver (président)	M. Dawson
	M ^{me} Conroy	M. M. LeBlanc
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r.	M. J. LeBlanc
	L'hon. M. G. Savoie	M. Coon
	L'hon. M. Ames	M. Arseneau
	M. Cullins	

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient trois réunions, les 13 et 14 février ainsi que le 28 novembre, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée. Par suite des élections provinciales du 21 octobre, la Chambre ratifie la nouvelle composition du comité : l'hon. M^{me} Landry (présidente), M. Bourque (vice-président), M. Arseneault, l'hon. M. Hickey, l'hon. M. C. Chiasson, M^{me} Wilcott, M. M. LeBlanc, M. Oliver, M. Hogan et M. Coon.

Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement

Membres	M. Cullins (président)	M. Wetmore
	M. Dawson (vice-président)	M. LePage
	M. Allain	M. Mallet
	L'hon. M. Holland	M. Losier
	L'hon. M ^{me} Johnson	M ^{me} Mitton
	L'hon. M. Crossman	

Mandat

Le comité reçoit des mises à jour du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur les progrès visant l'application du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, fait appel à certains ministères, à des organismes, à des parties prenantes clés et à des experts en la matière afin de recevoir des mises à jour concernant les travaux de mise en oeuvre et recueille des renseignements factuels sur les changements climatiques, l'intendance de l'environnement et toute autre question pertinente en communiquant avec des experts et des parties prenantes dans les domaines de l'environnement naturel et de la gestion des ressources naturelles.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2024 avant la dissolution de la 60^e législature. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants :



M. J. LeBlanc (président), M^{me} Sodhi (vice-présidente), M. M. LeBlanc, M^{me} Vautour, M^{me} Wilcott, l'hon. M. Herron, l'hon. M. LePage, M. Cullins, M^{me} Conroy, M. Weir et M^{me} Mitton. Le président et la vice-présidente sont élus le 21 novembre lors d'une réunion.

Comité permanent de la politique économique

Membres	M ^{me} Conroy (présidente)	M. Carr
	M. Dawson (vice-président)	M. D'Amours
	M. Cullins	M. Bourque
	M. Holder	M. Legacy
	M ^{me} Shephard	M. Arseneau
	M. Wetmore	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

Activités

Le comité tient 17 réunions : le 27 février, les 7, 8, 10, 14, 15, 17, 21, 22, 29 et 31 mai, les 4 et 5 juin, le 21 novembre ainsi que les 3, 4 et 5 décembre. Le comité présente des rapports à la Chambre le 20 mars, les 8, 9, 14, 15, 16, 28 et 30 mai ainsi que les 4 et 6 juin. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M^{me} Vautour (présidente), M^{me} Wilcott (vice-présidente), M^{me} Sodhi, M. Johnston, M. Robichaud, M. Bourque, M. J. LeBlanc, M^{me} Scott-Wallace, M. Ames, M. Austin et M^{me} Mitton. La présidente et la vice-présidente sont élues le 21 novembre lors d'une réunion, et le comité présente un rapport à la Chambre le 10 décembre.

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

Membres	M. Cullins (président)	M. Allain
	M. Holder (vice-président)	M. Legacy
	M. Wetmore	M. C. Chiasson
	M. Carr	M. J. LeBlanc
	M. Dawson	M. Arseneau
	M ^{me} Shephard	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.

Activités

Le comité tient 15 réunions : les 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 23, 24 et 25 avril ainsi que le 21 novembre. Le comité présente un rapport à la Chambre le 7 mai. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Robichaud (président), M. Doucet (vice-président), M^{me} Vautour, M. Bourque, M. Mallet, M. Johnston, M^{me} Sodhi, M^{me} Bockus, M. Monahan, M^{me} S. Wilson et M^{me} Mitton. Le président et le vice-président sont élus le 21 novembre lors d'une réunion.



Comité permanent de modification des lois

Membres	L'hon. M. Flemming, c.r. (président)	M ^{me} Conroy
	M. Holder	M. D'Amours
	M. Wetmore	M. Mallet
	M. Allain	M. McKee
	M ^{me} Shephard	M. Coon
	M. Carr	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2024 avant la dissolution de la 60^e législature. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : l'hon. M. McKee, c.r. (président), M^{me} Sodhi (vice-présidente), M. Arseneault, M. M. LeBlanc, M. Doucet, M. Mallet, M. Robichaud, M^{me} M. Wilson, M. Hogan, M^{me} Conroy et M. Coon. Le président et la vice-présidente sont élus le 21 novembre lors d'une réunion.

Comité permanent des langues officielles

Membres Voir Activités, ci-dessous.

Mandat

Le comité examine notamment les rapports présentés à la Chambre sur des politiques et des programmes de langues officielles, y compris les rapports du commissaire aux langues officielles et du Secrétariat aux langues officielles.

Activités

Conformément aux modifications du Règlement visant la création du comité qui sont adoptées le 11 décembre, la Chambre constitue le même jour le comité composé des membres suivants : M. Bourque (président), M^{me} Wilcott (vice-présidente), M. M. LeBlanc, M^{me} Sodhi, M. Doucet, l'hon. M^{me} Thériault, l'hon. M. Randall, M. G. Savoie, M^{me} M. Johnson, M. Oliver et M. Coon. Le comité tient une réunion le 12 décembre afin d'élire le président et la vice-présidente.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres	M. Cullins (président)	M ^{me} Conroy
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r. (vice-présidente)	M. Gauvin
	M. Dawson	M. McKee
	M. Allain	M. Mallet
	M. Holder	M. Arseneau
	M. Wetmore	

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut se présenter devant le comité.



Activités

Le comité tient deux réunions : le 28 mai ainsi que le 21 novembre. Le comité présente un rapport à la Chambre le 28 mai. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Doucet (président), M. Mallet (vice-président), M. Arseneault, M^{me} Sodhi, M. Johnston, M^{me} Vautour, M^{me} Wilcott, M^{me} M. Wilson, M^{me} Bockus, M. Lee et M. Coon. Le président et le vice-président sont élus le 21 novembre lors d'une réunion.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres	M. Wetmore (président)	M. Cullins
	M ^{me} Conroy (vice-présidente)	M. M. LeBlanc
	M ^{me} Shephard	M. K. Chiasson
	M. Carr	M ^{me} Thériault
	M. Allain	M. Coon
	M. Holder	

Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président ou la présidente de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par les hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Activités

Le comité tient huit réunions : les 8, 15 et 16 février, les 20 et 28 mars, les 21 et 26 novembre ainsi que le 3 décembre. En février, le comité examine les plus récents rapports annuels d'Élections Nouveau-Brunswick, du Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, du commissariat aux langues officielles, du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances et du bureau de l'ombud. Le 28 mars, le comité présente un rapport à la Chambre pour recommander des modifications du Règlement en vue de l'adoption d'un calendrier parlementaire fixe. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M^{me} Wilcott (présidente), M. Arseneault (vice-président), M. M. LeBlanc, M. Bourque, M. J. LeBlanc, M. Robichaud, M. Doucet, M. Austin, M^{me} S. Wilson, M^{me} M. Johnson et M. Coon. La présidente et le vice-président sont élus le 21 novembre lors d'une réunion, et, le 11 décembre, le comité présente un rapport à la Chambre pour recommander des modifications du Règlement en vue de la création d'un comité permanent des langues officielles.

Comité permanent des comptes publics

Membres	M. C. Chiasson (président)	M ^{me} Shephard
	M. Wetmore (vice-président)	M. Cullins
	M ^{me} Conroy	M. K. Chiasson
	M. Carr	M. Bourque
	M. Allain	M ^{me} Mitton
	M. Holder	



Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par le vérificateur général, les comptes publics ainsi que les rapports annuels des ministères et des organismes, des conseils et des commissions provinciaux.

Activités

Le comité tient 16 réunions : les 1^{er}, 2, 20, 21, 22 et 23 février, les 4, 6, 18, 19 et 20 juin, le 23 juillet, le 21 novembre ainsi que les 4, 10 et 12 décembre. Le comité examine les rapports annuels et les recommandations du vérificateur général ayant trait aux organismes suivants : Réseau de santé Horizon ; Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; Société de développement régional ; Réseau de santé Vitalité ; ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; ministère des Finances et du Conseil du Trésor ; ministère de la Santé ; ministère de la Justice et de la Sécurité publique ; ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministère du Développement social ; ministère des Transports et de l'Infrastructure. Le comité examine en juin un rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M^{me} Scott-Wallace (présidente), M. Doucet (vice-président), M. Robichaud, M. J. LeBlanc, M. Johnston, M. M. LeBlanc, M^{me} Vautour, M. Mallet, M. Lee, M. Weir et M^{me} Mitton. La présidente et le vice-président sont élus le 21 novembre lors d'une réunion. Le comité examine en décembre des rapports du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

Comité permanent de la politique sociale

Membres	M ^{me} Conroy (présidente)	L'hon. M ^{me} Bockus
	M. Dawson (vice-président)	M. J. LeBlanc
	L'hon. M ^{me} M. Wilson	M ^{me} Thériault
	L'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Gauvin
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r.	M ^{me} Mitton
	L'hon. M. Ames	

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2024 avant la dissolution de la 60^e législature. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Johnston (président), M. Mallet (vice-président), M. Arseneault, M. Bourque, M. J. LeBlanc, M. M. LeBlanc, M^{me} Sodhi, M. Dawson, M. Monahan, M^{me} S. Wilson et M^{me} Mitton. Le président et le vice-président sont élus le 21 novembre lors d'une réunion.



COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick

Membres	L'hon. M ^{me} Bockus (présidente)	M. Allain
	M ^{me} Conroy (vice-présidente)	M ^{me} Landry
	M ^{me} Shephard	M. Losier
	M. Dawson	M. LePage
	M. Holder	M. Coon
	M. Carr	

Mandat

Le comité est constitué par la Chambre le 9 juin 2021 pour mener des consultations auprès des parties prenantes de la collectivité et des ministères oeuvrant auprès de la communauté des personnes ayant un handicap et déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations.

Activités

Le comité tient deux réunions : le 7 février ainsi que le 21 mars. La Chambre renvoie au comité un document qui a été déposé et qui s'intitule *Atteindre une plus grande accessibilité : Cadre d'élaboration de la mesure législative du Nouveau-Brunswick sur l'accessibilité*. Par conséquent, le comité consulte les organismes suivants à son sujet : Capacité Nouveau-Brunswick ; ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; Coalition des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick ; Réseau N.-B. des dirigeants des organismes pour les personnes atteintes de défis ; Wabanaki Council on Disability ; Mawita'mk Society. Le 28 mars, le comité présente à la Chambre un rapport définitif intitulé *Rien pour nous sans nous : Avançons ensemble vers un Nouveau-Brunswick accessible*. Conformément au Règlement, le comité spécial cesse d'exister le jour de la présentation de son rapport définitif.

Comité spécial sur les universités publiques

Membres	M. Holder (président)	M. Dawson
	M. Allain (vice-président)	M. M. LeBlanc
	M. Carr	M ^{me} Landry
	M. Wetmore	M ^{me} Thériault
	M ^{me} Anderson-Mason, c.r.	M. Coon
	M ^{me} Shephard	

Mandat

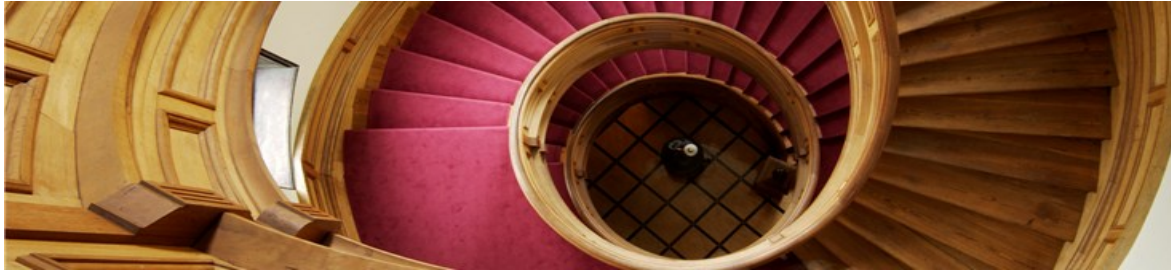
Le comité est constitué par la Chambre le 10 juin 2021 pour inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick et les personnes représentant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence et pour en fournir un aperçu.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2024. Conformément au Règlement, le comité spécial cesse d'exister le 19 septembre, soit à la dissolution de la Chambre.



PARTICIPATION DE LA POPULATION



VISITEURS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées ou des visites autoguidées de l'édifice sont offertes dans les deux langues officielles toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des artefacts et des oeuvres d'art sur les lieux ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick. Quelque 4 304 personnes visitent l'Assemblée législative en 2024.

Dans les années précédentes, l'Assemblée législative acceptait des demandes d'illumination de l'édifice en diverses couleurs afin que des organismes puissent promouvoir une cause caritative. Le 1^{er} janvier, l'Assemblée législative suspend son programme d'illumination en vue d'examiner la possibilité d'élaborer une politique qui permet de tenir compte de manière équitable du nombre croissant de demandes d'illumination.

La Fredericton Heritage Trust tourne à l'Assemblée législative deux vidéos qui présentent des aspects historiques d'intérêt. Les vidéos sont publiées les 3 et 17 mars sur la page Facebook de l'organisme. La Fredericton Heritage Trust est un organisme sans but lucratif constitué de bénévoles et voué à la promotion de la préservation du patrimoine historique et architectural de la capitale provinciale.

Le 29 avril, l'Assemblée législative accueille le consul général de la République de Corée à Montréal, M. Jae Wan Lee, qui rencontre le président de l'Assemblée législative après une visite guidée de l'édifice.

Le 21 juin, le Wolastoqey Tribal Council Inc., l'Initiative conjointe de développement économique et le MAWIW Council Inc. tiennent devant l'Assemblée législative des activités à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones.

Le 5 août est soulignée à l'Assemblée législative la fête du Nouveau-Brunswick. Le public est convié à se joindre aux célébrations en visitant l'Assemblée législative, en participant à des activités familiales et en profitant de spectacles musicaux et artistiques présentés par divers artistes du Nouveau-Brunswick. Dans les espaces verts environnants sont installés des camions de cuisine de rue ainsi que des artisans qui vendent leurs produits fabriqués au Nouveau-Brunswick.



Le 12 septembre, l'Assemblée législative souligne la deuxième Journée des langues officielles annuelle au moyen d'une exposition dans la rotonde. La journée est une occasion de célébrer le statut unique du Nouveau-Brunswick à titre de seule province officiellement bilingue du Canada. Le thème, cette année, est l'histoire de la *Loi sur les langues officielles*.



Un tableau sur l'histoire de la Loi sur les langues officielles est exposé pour l'occasion.

Le 17 octobre, la Fédération canadienne des débats d'étudiants tient à l'Assemblée législative son parlement jeunesse dans le cadre du programme de son séminaire national annuel. Fondé en 1967, le séminaire vise à initier les élèves de toutes les régions du pays à l'art du débat tout en leur offrant une occasion d'échanges culturels.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël se déroule le 29 novembre devant l'édifice de l'Assemblée législative. La lieutenant-gouverneure Brenda Murphy, la présidente Francine Landry, la première ministre Susan Holt, le député du côté de l'opposition officielle Ryan Cullins, le chef du tiers parti David Coon et le père Noël sont au nombre des invités de marque. Le Epsilon Y's Service Club sert du cidre chaud et du chocolat chaud au public, et le divertissement de la soirée est assuré par les Chanterelles.



Lors de la cérémonie d'illumination, la présidente prononce une allocution en présence de la lieutenant-gouverneure.

Le 16 décembre est tenue à l'Assemblée législative la cérémonie d'assermentation des conseillères et des conseillers du Roi. L'honneur est conféré à des avocates et avocats chevronnés dans la province. Voici les 12 récipiendaires de cette année : Jill Knee, de Saint John ; Caroline Lafontaine, de Fredericton ; Stéphanie Luce, de Moncton ; Duane McAfee, de Saint John ; Josie Marks, de Moncton ; Alison Ménard, de Champdoré ; Charles Murray, de Fredericton ; Jade Spalding, de Fredericton ; Maurice Richard, de Moncton ; Erik Roy, de Bathurst ; Denis Thériault, de Fredericton ; Kevin Toner, de Fredericton.

PROGRAMME DES PAGES

Le Programme des pages de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick offre aux étudiants postsecondaires de tous les horizons un emploi rémunéré à temps partiel qui leur permet de s'imprégner des processus législatifs de la province. Les pages sont témoins de l'évolution de l'histoire parlementaire du Nouveau-Brunswick à mesure que des projets de loi sont débattus, amendés et adoptés. Ils voient aussi les comités parlementaires mener des consultations, tenir des discussions et rédiger des rapports qui influenceront la politique publique. Dans les chambres historiques et dans d'autres parties de l'édifice, les pages appuient la démocratie parlementaire en s'acquittant de diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. L'expérience de travail leur permet de mieux connaître les riches traditions du système parlementaire de la province.

DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative télédiffuse, à une chaîne d'accès communautaire, les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations est en direct depuis 1989.



Dans les années 90, la couverture en direct est élargie pour inclure presque toute la séance. En 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est lancé pour diffuser intégralement les délibérations de chaque jour de séance sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2024, les délibérations continuent d'être diffusées au canal 70 de Rogers dans les collectivités du Nouveau-Brunswick servies par la compagnie. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est la principale source audio. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est la principale source audio. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2024, Rogers continue de télédiffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion sur le canal spécialisé, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Bell Aliant continue aussi de diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles sur deux canaux spécialisés : le canal 230 en anglais et le canal 811 en français. La diffusion des délibérations quotidiennes se faisait auparavant sur des canaux communautaires.

L'entretien régulier de l'équipement de diffusion se poursuit pendant l'année, ce qui comprend la modernisation du matériel lié au système hybride Zoom dans la Chambre du Conseil législatif. Le site Web de l'Assemblée législative, lequel héberge les débats archivés et en direct, fait aussi l'objet d'un entretien régulier.

En 2024, les délibérations de l'Assemblée législative et de ses comités sont toujours diffusées en continu en direct sur Internet. Avec l'aide de iSi Live, l'Assemblée législative continue aussi à archiver en ligne de façon permanente ses délibérations. Celles-ci comprennent les enregistrements audio et vidéo de l'intégralité des séances et des réunions publiques de comités.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages périodiques sur l'horaire des séances, les visites guidées, les activités à venir ainsi que sur le rôle, l'histoire et les traditions de l'Assemblée législative. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées de celui-ci.

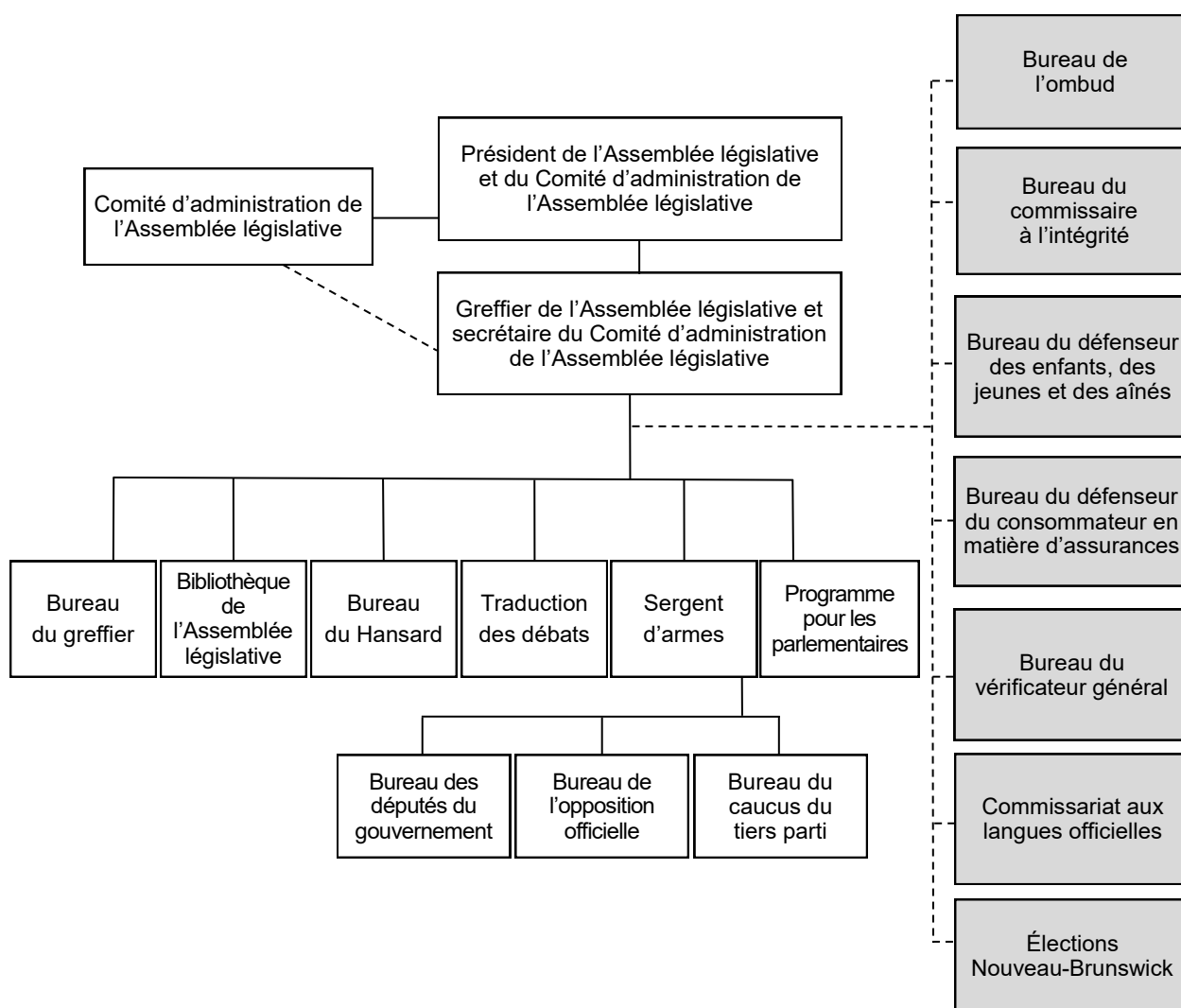


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Fournir à la population des services de sensibilisation et d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des services administratifs, financiers et des ressources humaines.

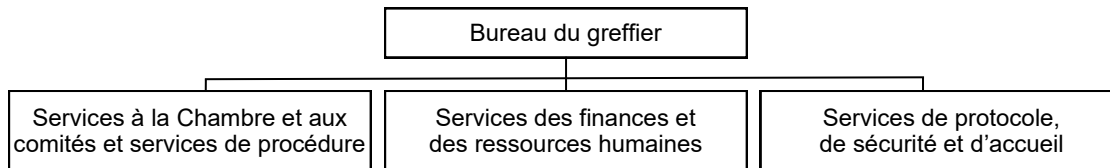
ORGANIGRAMME





BUREAU DU GREFFIER

Patrick Dunn, juriste et greffier aux comités



En 2024, le personnel du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électorat.

Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille la présidence de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre. Le greffier est l'adjoint administratif principal de la présidente de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre. Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier.

Le greffier, le greffier adjoint et le juriste exercent à la Chambre les fonctions de greffiers parlementaires et conseillent les députés et la présidence au sujet de la procédure parlementaire et du fonctionnement de la Chambre. En plus d'exercer les fonctions de greffiers parlementaires, le greffier et le juriste exercent les fonctions de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois ainsi qu'à rédiger et à réviser les amendements du parquet, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, les greffiers se réunissent régulièrement avec le président ou la présidente de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour leur prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers et la greffière aux comités rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre.

Journaux et publications

En 2024, le greffier adjoint compile 36 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2024, 33 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi, qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, continue d'être produit et mis à jour régulièrement.

L'archivage en ligne des enregistrements des séances de la Chambre et des réunions de comités continue d'être mis à jour régulièrement. Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 60^e législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Après la dissolution, les renseignements sont supprimés du site Web et archivés. Les renseignements biographiques sur les nouveaux élus de la 61^e législature et les photos de ceux-ci sont préparés et affichés en ligne à la suite des élections. Les mises à jour publiées et



affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

Rénovations

En 2024, d'importantes rénovations d'édifices de l'enceinte parlementaire se poursuivent. Les travaux de rénovation de l'intérieur de l'Édifice ministériel, qui ont débuté en 2021, sont achevés au début de l'année, ce qui permet aux parlementaires, au personnel et à la tribune de la presse d'y emménager dès avril. À la suite du déménagement du Bureau de l'opposition officielle à l'Édifice ministériel, l'Ancien édifice de l'Éducation devient vacant et peut ainsi être évalué en vue de travaux de rénovation prévus pour les prochaines années.

L'installation de fenêtres plus écoénergétiques à l'édifice de l'Assemblée législative se poursuit en 2024 ; en effet, quelque 70 fenêtres sont installées, et il est prévu que des fenêtres du dôme et des tourelles seront remplacées en 2025. D'autres rénovations dans l'enceinte parlementaire comprennent de vastes travaux à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice des publications gouvernementales, notamment le remplacement de fenêtres et le rejointoiement de toute la brique, l'installation de solins en cuivre sur l'édifice de l'Assemblée législative et le remplacement de la toiture de la maison Jewett.

Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier appuient les députés qui participent à des réunions d'associations interparlementaires. Le personnel prépare également des rapports législatifs trimestriels aux fins de publication dans la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des diverses sections de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'intérêt à l'égard des institutions parlementaires canadiennes.

Le personnel du bureau du greffier participe à des séminaires et à des échanges de renseignements avec leurs collègues des assemblées législatives provinciales et territoriales, de la Chambre des communes et du Sénat du Canada, ainsi que des corps législatifs d'autres pays. Ces rencontres interparlementaires permettent au personnel de mettre en commun les pratiques exemplaires et de se tenir au courant des questions d'actualité qui touchent les assemblées législatives canadiennes et mondiales.

Hommages

Trois anciens parlementaires sont décédés en 2024 :

Sue Stultz (progressiste-conservatrice) est décédée le 8 avril. M^{me} Stultz a été élue lors des élections générales de 2010 pour représenter la circonscription de Moncton-Ouest. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, elle a été ministre du Développement social, ministre responsable des Aînés, du Logement et des Organismes communautaires sans but lucratif, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick et ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick.

Leo A. McAdam (libéral) est décédé le 17 juillet. M. McAdam a été élu lors des élections générales de 1987 et de 1991 pour représenter la circonscription de Saint-Jean-Nord et encore une fois en 1995 pour représenter Saint John Portland. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre du Développement économique et du Tourisme. Il a également été membre de plusieurs comités permanents.

Keith Dow (progressiste-conservateur) est décédé le 18 septembre. M. Dow a été élu lors des élections générales de 1982 pour représenter la circonscription de Saint-Jean-Ouest. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi.

Service des finances

La Chambre siège pendant 50 jours en tout au cours de l'exercice financier 2023-2024, par rapport à 56 jours en 2022-2023 et à 46 jours en 2021-2022.

Le sommaire financier ci-dessous indique les dépenses réelles totalisant 15 795 900 \$ sur un budget total révisé de 17 175 000 \$ pour l'exercice financier 2023-2024 (ce qui exclut les hauts fonctionnaires mandatés par la loi). Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses réelles totalisaient 14 575 600 \$ sur un budget total révisé de 15 705 000 \$.

Sommaire financier de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	10 421,0	9 425,3
Comités parlementaires	376,0	329,3
Total partiel	10 797,0	9 754,6
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	663,0	659,8
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 958,0	1 917,4
Bureau du hansard	783,0	716,8
Traduction des débats	929,0	891,7
Total partiel	4 333,0	4 185,7
<i>Bureau des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	668,0	627,9
Bureau de l'opposition officielle	996,0	872,5
Bureau des députés du Parti vert	356,0	355,2
Député de Fredericton-Ouest-Hanwell	25,0	0,0
Total partiel	2 045,0	1 855,6
<i>Total : Assemblée législative</i>	17 175,0	15 795,9

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des édifices de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 59 573 \$ en 2023-2024 et concernent l'achat de nouvelles thermopompes ainsi que l'entretien général et la préservation des édifices de l'Assemblée législative.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative augmente de 659 000 \$ pour l'exercice financier 2024-2025 afin de tenir compte des augmentations économiques s'élevant à 29 000 \$, de 168 000 \$ liés aux recommandations formulées par un comité indépendant sur la rémunération des parlementaires, de 35 000 \$ pour l'augmentation de 0,825 % de l'indemnité parlementaire à partir du 1^{er} octobre 2023, de 30 000 \$ pour l'augmentation des indemnités de kilométrage et de repas déterminée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, de 37 000 \$ pour les coûts liés à un nouveau shérif adjoint, de l'ajout ponctuel de 25 000 \$ au budget du bureau du hansard pour la tenue d'une conférence, de 145 000 \$ pour l'ajout de deux postes au sein du bureau du greffier ; de l'ajout ponctuel de 138 000 \$ au budget de la bibliothèque pour du personnel de recherche et de 52 000 \$ pour l'appui des programmes de stages de la bibliothèque. Un budget de fonctionnement global de 17 834 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2024-2025.



Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2024, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 30 concours pour des postes dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, du service de la paye pour 166 postes environ, ce qui comprend l'entrée en service de 39 employés à temps plein et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 29 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

En 2024, la tenue des élections générales provinciales entraîne ce qui suit : 19 nouveaux députés sont élus ; 7 députés sont défaits ; 8 députés ne se reportent pas candidat. De plus, 4 députés démissionnent avant la dissolution de la législature. Le personnel s'occupe des tâches liées aux députés qui ne sont pas réélus, notamment la fermeture de leur bureau de circonscription et la cessation d'emploi du personnel de circonscription. En outre, le personnel s'occupe de la paye, des avantages sociaux et des dépenses des nouveaux parlementaires et du personnel de leur bureau de circonscription et veille notamment à l'orientation à l'entrée en fonction et à la prestation du soutien requis pour l'ouverture des bureaux. Par la suite, le personnel gère également les changements de fonctions au sein de l'Assemblée législative, notamment ceux qui touchent le Conseil exécutif, la présidence et la vice-présidence de la Chambre, le chef de l'opposition officielle, les présidents et présidentes des caucus, les whips et les leaders parlementaires ainsi que les changements liés au personnel des bureaux des parlementaires.

Des augmentations économiques pour les employés sont traitées au cours de l'exercice financier 2023-2024. Les employés admissibles reçoivent également des augmentations au mérite, selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération en vigueur. Les rajustements requis des indemnités et des traitements des députés et des ministres sont effectués et prennent effet le 1^{er} octobre 2023, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative* et de la *Loi sur le Conseil exécutif*.

Au cours de l'année, 128 personnes en tout sont employées en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service, le paiement et la cessation d'emploi pour chaque employé correspondant.

Le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille, souligne la Semaine nationale de la fonction publique et chapeaute la campagne Centraide 2024 du GNB et le Défi du mieux-être du GNB pour l'Assemblée législative. Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'association des conseillers en ressources humaines agréés du Nouveau-Brunswick et CPA Nouveau-Brunswick et suit une formation en langue seconde pour offrir les services dans les deux langues officielles.

Effectif de l'Assemblée législative

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Paye Bureau de circonscription</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	1	0	0	0	0
Finances et ressources humaines	8	0	0	0	0
Technologies	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	1	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	9	0	0	6	0
<i>Hansard et Traduction des débats</i>	18	0	0	2	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	6	0	0	2	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	7	0	0	1	0
<i>Bureau des députés du tiers parti</i>	4	0	0	1	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	12	0	0
<i>Parlementaires</i>	0	49	0	0	56
<i>Total</i>	65	49	12	13	56



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur du Roi et les ministères doivent déposer à la bibliothèque quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque a élargi son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine et une ressource incroyable pour la province. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les maisons d'édition et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année : Bouton d'or Acadie Inc., Les éditions La Grande Marée Ltée, Goose Lane Editions, Les Éditions de la Francophonie Inc., Dawn Bell, Andrew MacLean, Morris Green, Margie Pacey, Jacques Poitras et Donald J. Savoie.

Services de référence et d'extension

La bibliothèque produit deux listes sélectives d'acquisitions qui sont publiées et distribuées aux députés, au personnel de l'Assemblée législative et à celui des ministères. Quatre expositions sont préparées pour la vitrine de la bibliothèque située dans la rotonde. Il s'agit de : Noms de lieux au Nouveau-Brunswick, L'histoire du hantsard, Le jour du Souvenir et Noël au Nouveau-Brunswick.

Afin d'accueillir les nouveaux parlementaires à la suite des élections, le personnel de la bibliothèque prépare une nouvelle brochure décrivant les services de la bibliothèque à distribuer aux parlementaires ainsi que de nouveaux signets et cartes de bibliothèque. Le personnel prend part à des séances d'orientation offertes aux nouveaux députés.

Publications officielles

En plus d'ajouter des versions papier des publications officielles à la collection de la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque continue d'ajouter des publications officielles en format électronique. En 2024, 1 104 publications électroniques sont ajoutées au dépôt de publications électroniques de la bibliothèque. Celles-ci comprennent des monographies ainsi que des rapports annuels.

Initiatives et projets

La bibliothèque poursuit ses projets de numérisation et d'archivage de documents.

Services de recherche

Au cours de la dernière année, la recherchiste répond à 27 demandes des députés et du personnel de l'Assemblée législative en plus de 3 demandes provenant du personnel non parlementaire. En janvier, l'Assemblée législative accueille deux stagiaires, que la recherchiste supervise et auxquels elle apporte son aide concernant les demandes. Comme le prévoit la *Loi sur la transparence des engagements électoraux*, de mai à octobre, une aide à la recherche est offerte à tous les partis politiques enregistrés en vue des élections générales provinciales de 2024. En tout, 119 questions sont reçues. La recherchiste s'occupe de 50 demandes reçues, et les autres demandes sont menées à bien par le personnel de recherche recruté pour la période électorale et la bibliothécaire parlementaire.



HANSARD ET TRADUCTION DES DÉBATS

Rebecca Colborne, directrice

BUREAU DU HANSARD

Le Bureau du hansard produit le Journal des débats, communément appelé hansard, de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le personnel du Bureau du hansard enregistre les séances de la Chambre, les réunions des comités et les activités spéciales à l'aide de systèmes d'enregistrement numérique et utilise les enregistrements pour produire des transcriptions des délibérations.

Les transcriptions du hansard sont disponibles pour chaque jour de séance de l'Assemblée législative de 1900 à 2024, et il est possible d'en demander l'accès par l'intermédiaire du personnel du service de référence de la bibliothèque de l'Assemblée législative. En 2024, le Bureau du hansard reçoit 51 demandes de transcription, dont 25 pour des réunions de comités et 26 pour des séances quotidiennes de la Chambre.

Une fois traduit, le hansard de chaque jour de séance est affiché sur le site Web de l'Assemblée législative. En 2024, le personnel du hansard finalise les transcriptions de 53 jours de séance de la Chambre, qui sont préparées aux fins de traduction avant d'être affichées sur le site Web.

En outre, en 2024, le personnel termine et affiche les transcriptions de 33 périodes de questions et achève et distribue un total de 147 transcriptions ayant fait l'objet d'une demande, soit 28 transcriptions des travaux de la Chambre et 119 transcriptions des travaux de comités.

Activités

Le bureau demeure un membre actif de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) et de la Commonwealth Hansard Editors Association. La conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) a lieu à Fredericton du 19 au 23 août 2024. Le Bureau du hansard accueille 59 délégués et invités, qui représentent les corps législatifs des provinces et des territoires, la Chambre des communes et le Sénat du Canada, ainsi que les parlements irlandais et écossais et la Chambre des communes et la Chambre des lords de Londres. Pendant les séances de travail, les délégués traitent notamment du recrutement, de l'engagement du personnel sur la voie de la réussite, de la reconnaissance automatique de la parole, de l'indexation et des outils d'accès à l'information, de l'anglais canadien et du projet de nouvel Oxford Canadian Dictionary, de la langue respectueuse à l'égard des diverses identités de genre et des comptes rendus des différents corps législatifs.

Faits saillants

Le Bureau du hansard et Traduction des débats continuent de partager les ressources et de simplifier les procédures. Les processus et les procédures visant la transcription et la traduction sont affinés pour finaliser plus tôt les transcriptions et faciliter l'accès du public au hansard dans les deux langues officielles.

TRADUCTION DES DÉBATS

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée de deux réviseuses principales, d'une traductrice chevronnée, de deux traducteurs intermédiaires, de deux traducteurs débutants et d'une terminologue. Le bureau dispose aussi de traducteurs pigistes, dont les services sont retenus au titre d'un contrat.



Chambre

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, les décisions de la présidence et divers autres documents. Pendant la session législative, le personnel de Traduction des débats traduit en priorité les questions orales aux fins d'affichage immédiat sur le site Web de l'Assemblée législative. En 2024, 33 périodes des questions orales sont traduites, affichées sur le site Web en français et en anglais et incorporées au hansard. La traduction de 45 jours de séance, c'est-à-dire le reste des 50 jours de séance de la troisième session de la 60^e législature, laquelle se tient en 2023-2024, est achevée et affichée sur le site Web de l'Assemblée législative en 2024. De plus, la traduction de cinq jours de séance de la troisième session de la 59^e législature, laquelle se tient en 2019-2020, est réalisée et affichée sur le réseau interne de l'Assemblée législative. La traduction de trois jours de séance de la première session de la 61^e législature, laquelle se tient en 2024-2025, est aussi achevée et affichée sur le site Web de l'Assemblée législative. Environ 28 % de la traduction du hansard est vers l'anglais. La charge de travail liée à la traduction du hansard, ce qui comprend les questions orales, correspond à 87,5 % de la production globale. Pour 2024, la traduction du Journal quotidien représente 3,5 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Les avis de motion et les amendements de motion représentent 0,5 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même où la demande est reçue.

Comités

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, avis de réunion et autres documents des comités permanents et des comités spéciaux de l'Assemblée législative. En tout, 46 demandes de traduction sont traitées pour les comités parlementaires, ce qui correspond en 2024 à 1 % de la production globale.

Bureaux de l'Assemblée législative

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte de la présidence, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond en 2024 à environ 7,5 % de la production globale.

Conclusion

En 2024, 488 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit entre autres 33 périodes des questions orales, 53 fascicules du hansard, 238 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 46 documents pour les comités, 73 documents liés aux motions ou aux amendements d'une motion et 45 Journaux et index de Journaux. Les membres du personnel sont formés et préparés afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau et à répondre aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Les autres directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le Bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle et le Bureau du caucus du tiers parti.

Chaque caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président ou la présidente de l'Assemblée supervise l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement et soutien

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans l'enceinte de l'Assemblée législative, à Fredericton.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les ressources et le personnel.

Un financement est aussi approuvé chaque année pour les simples députés qui sont chefs de partis politiques enregistrés représentés à la Chambre et doit être utilisé pour le salaire et les dépenses des chefs et de leur personnel et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Chaque bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève de la direction générale, qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de tâches administratives et de réception. Les bureaux des parlementaires du côté du gouvernement et de leur personnel sont situés dans l'Édifice ministériel.

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève de la direction générale, qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de tâches administratives et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'Édifice ministériel.

Bureau du caucus du tiers parti

Le personnel du bureau relève de la direction générale, qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du tiers parti tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de tâches administratives et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel du tiers parti sont situés dans l'Édifice ministériel.